

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 22 mars 2022

19 heures 00

Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20220325-002845-DE  
Date de télétransmission : 25/03/2022  
Date de réception préfecture : 25/03/2022

-----

GF/SP

N° 002845

Finances - Budget  
Principal - Affectation  
du résultat 2021 au  
Budget Primitif 2022

Affiché le :

Le mardi 22 mars 2022 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 16 mars 2022, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. André LECOURT (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale)

**ABSENTS EXCUSÉS**: M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal)

**ABSENTS** : M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal), Mme Sabrina HARCHACHE (Conseillère Municipale), Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal)

La séance est ouverte, M. Elhadji NDIOUR est nommé(e) Secrétaire.

VOTES POUR : 26

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 1  
(Henri GIORGETTI)

Considérant que le Compte Administratif 2021, adopté ce jour, présente un excédent de fonctionnement de 2 647 528,74 euros et un résultat déf d'investissement de - 986 387,09 euros (686 387,08 euros correspondants au résultat réel de l'exercice 2021 auquel se rajoutent 330 000,01 euros correspondant à l'apurement du compte 1069 par une opération d'ordre non budgétaire en 2021 suite au passage à la norme comptable M57 ;

**Considérant** la sincérité des restes à réaliser pratiqués ;

**Vu**, l'avis favorable de la Commission des Finances du 15 mars 2022 ;

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement 2021 de 2 647 528,74 euros comme suit :

- 2 147 528,74 € au 1068, pour couvrir le besoin de financement.
- 500 000,00 € au 002, solde reporté de fonctionnement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE**

Accusé de réception en préfecture

084-218400034-20220325-002845-DE

Date de télétransmission : 25/03/2022

Date de réception préfecture : 25/03/2022

**Reconnait** la sincérité des restes à réaliser pratiqués,

**Reprend**, le déficit d'investissement de 986 387,09 euros au compte de recettes 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » au budget primitif 2022 du budget de la ville d'Apt.

**Vote**, l'affectation du résultat de fonctionnement excédentaire 2021 du budget de la ville d'Apt, qui sera repris au sein du budget primitif 2022 comme suit :

- Au compte de recettes d'investissement 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour un montant de 2 147 528,74 euros.
- Au compte de recettes de fonctionnement 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour un montant de 500 000,00 euros.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE  
Véronique ARNAUD-DELOY**

